



ISO publie la norme ISNI

L'Organisation internationale de normalisation publie le code international pour l'identification univoque des créateurs et autres parties

Londres, RU, 20 mars 2012

L'Organisation internationale de normalisation (ISO) a officiellement publié la norme ISO 27729 : 2012 - Code international normalisé des noms (ISNI) – qui définit un code à 16 chiffres identifiant de manière univoque les identités publiques des parties. Créé par un groupe mondial d'organisations au service des parties dans de multiples champs d'activités créatrices, depuis la recherche scientifique jusqu'aux interprétations musicales et au-delà, ISNI crée un lien cohérent entre personnages publics et les œuvres qui leur sont associées. L'identifiant est partagé par des bases de données réparties dans le monde entier, assurant l'exactitude de liens simples et directs.

« L'objectif de base d'ISNI est de fournir un identifiant pérenne qui peut être partagé et utilisé par tout organisme qui détient des informations sur les personnes, diminuant ainsi le travail redondant et améliorant la précision », dit Olav Stokkmo, PDG de la Fédération internationale des organismes de droits de reproduction (International Federation of Reproduction Rights Organisations - IFRRO) - membre fondateur de l'Agence ISNI. « Ceci est particulièrement important pour les organismes de gestion de droits dans leurs efforts pour rémunérer les créateurs, mais notre objectif est que tout organisme traitant de l'information sur les identités publiques puisse tirer le meilleur profit de cet identifiant. »

L'ISNI doit son efficacité à la coopération mondiale entre des organismes de traitement d'information. Le système a été lancé fin 2011, avec une base de données initiale consolidant des données de VIAF (le Fichier d'autorité international virtuel alimenté par 19 grandes bibliothèques à travers le monde) et des données provenant de 15 autres groupes, comprenant sociétés de gestion de droits, organismes professionnels, organismes officiels d'attribution de subventions et acteurs du commerce d'approvisionnement. Fidèle à son postulat ISNI travaille pour nouer des collaborations avec d'autres groupes, notamment ORCID et I² de NISO, apportant son soutien à leurs efforts de cohérence et d'exactitude de l'identification.

Bien que tout nouveau, le processus d'attribution a connu des améliorations et est à présent pleinement opérationnel, avec plus d'un million de codes attribués. Des individus, leurs agents, ou dans le cas spécifique des personnages fictifs, leurs créateurs, peuvent demander un numéro unique via une agence d'enregistrement ISNI. L'agence partage ensuite le numéro avec l'ensemble du réseau mondial des industries d'information numérique, permettant ainsi aux divers organismes de l'appliquer, dans leurs bases de données respectives aux contenus produits par ou relatifs à l'individu. Un nom et quelques données suffisent à l'utilisateur pour tomber pile sur l'identité correcte, lorsqu'il s'adresse à un des organismes qui utilisent ISNI. Ensuite, c'est l'ISNI qui se charge de lier toute l'information appropriée. Les utilisateurs peuvent aussi commencer avec un ISNI et trouver ensuite l'identité et les données qui lui sont associées.

L'interface de recherche, gratuite, est disponible depuis le site officiel de l'ISNI : www.isni.org

Sur le Code international normalisé des noms (ISNI)

Le Code international normalisé des noms (ISNI) est une norme ISO (ISO 27729 : 2012) dont le champ d'application est l'identification des identités publiques à travers de multiples domaines d'activité créative. L'ISNI est conçu pour rentabiliser les chaînes de distribution, en levant l'ambiguïté des parties, qu'il s'agisse de personnes physiques, morales ou même fictives.

L'ISNI est une création de l'Agence Internationale ISNI (ISNI-IA) fondée par la CISAC, l'IFRRO, l'IPDA, ProQuest, OCLC et la Conférence des directeurs de bibliothèques nationales européennes (représentée par la Bibliothèque nationale de France et la British Library). Les membres fondateurs sont des consortiums représentant plus de 26 000 grandes bibliothèques dans le monde, 300 sociétés de gestion de droits ainsi que les géants de la recherche d'information OCLC et ProQuest, avec Bowker, une branche de ce dernier.

Informations complémentaires sur les membres fondateurs de l'Agence Internationale ISNI

{ BnF | Bibliothèque
nationale de France

La **Bibliothèque nationale de France (BnF)** est l'une des plus grandes bibliothèques publiques et de recherche du monde. Elle recueille et conserve le patrimoine national qui

lui a été confié, quelle qu'en soit la forme, pour en permettre l'utilisation par tous les chercheurs, étudiants et professionnels.

Aujourd'hui, sa collection recouvre tous les aspects de la culture et de la connaissance dans une grande variété de langues et illustre la nature encyclopédique de la bibliothèque au travers de tout type de ressources.

La BnF offre également accès à sa bibliothèque numérique Gallica, <http://gallica.bnf.fr>, qui comprend aujourd'hui plus d 1,6 million de documents numérisés : manuscrits, enregistrements sonores et partitions musicales, livres, images et plus de 400 000 fascicules de journaux, en français et dans d'autres langues. Ils couvrent tous les domaines de la connaissance, tout en mettant l'accent sur la littérature et l'histoire.

En plus de ces collections, relevant toutes du domaine public, Gallica offre un accès à des documents numérisés provenant de bibliothèques françaises partenaires ainsi qu'à un ensemble de documents sous droit d'auteur en collaboration avec le Syndicat national de l'édition, un certain nombre d'éditeurs et des sociétés de commerce électronique.

La BnF est un des membres fondateurs du consortium The European Library (La Bibliothèque Européenne) et contribue à Europeana. Elle participe à de nombreux projets européens, comme ARROW, visant à faciliter l'accès aux œuvres sous copyright tout en respectant les droits d'auteur.

Pour de plus amples informations : www.bnf.fr

Contact presse : Claudine Hermabessière claudine.hermabessiere@bnf.fr - +33 (0) 1 5779 4118

Pour des informations concernant l'ISNI : Anila Angjeli anila.angjeli@bnf.fr - +33 (0) 1 5379 5395

BRITISH
LIBRARY

La **British Library** est la bibliothèque nationale du Royaume-Uni et l'une des plus grandes bibliothèques de recherche du monde. Elle offre des services d'information de première qualité aux universitaires, professionnels, chercheurs et scientifiques et offre un accès sans égal à la collection de recherche la plus vaste et la plus complète du monde. La collection de la British Library s'est développée pendant 250 ans et dépasse les 150 millions de documents, couvrant ainsi toutes les époques de la civilisation écrite. Elle comprend livres, périodiques, manuscrits, cartes, estampes, documents musicaux, brevets, photographies, journaux et enregistrements sonores dans toutes les langues écrites et parlées.

Pour de plus amples informations : www.bl.uk

Contact : Ben Sanderson - ben.sanderson@bl.uk - +44 (0) 1937 546 126



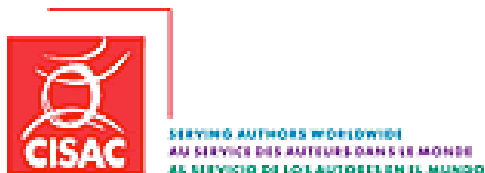
La Conférence des directeurs de bibliothèques nationales européennes (CENL) est une fondation de loi néerlandaise dont le but consiste à accroître et renforcer le rôle des bibliothèques nationales en Europe, en particulier en ce qui concerne leurs responsabilités dans la conservation du patrimoine culturel et l'accès aux connaissances.

Les membres de la CENL sont des directeurs de bibliothèques nationales des Etats membres du Conseil de l'Europe. La conférence est actuellement constituée de 49 membres provenant de 46 pays européens qui forment le bureau de la CENL. La conférence poursuit ses objectifs lors de réunions annuelles et grâce à ses initiatives et son engagement dans des activités de recherche et de développement et des projets de collaboration.

Les sujets abordés au cours des réunions annuelles sont instruits dans les groupes de travail. Les projets identifiés dès la toute première réunion pour évoluer de concert avec le développement technologique et l'organisation des bibliothèques ont trait à l'harmonisation et l'innovation de la politique nationale concernant les bibliothèques, la mise en place des nouvelles technologies de l'information dans les bibliothèques, la normalisation de la structure des données et des interfaces de communication au sein d'un réseau européen, la préservation et la conservation des collections importantes en Europe, incluant la préservation à long terme des objets numériques.

Site Web de la CENL : www.cenl.org

Contact : Secrétaire de la CENL, Karin Varloot Knudsen, e-mail: karin.varloot-knudsen@bnf.fr; cenl@bnf.fr - +33 (1) 53 79 83 79



Présidée par Robin Gibb – Chanteur et auteur légendaire des Bee Gees – et Hervé Di Rosa – peintre et artiste visuel français, la **CISAC – Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs** – vise à améliorer la reconnaissance ainsi que la protection des droits des

créateurs partout dans le monde. Dans un monde globalisé et numérique, les principales missions de la CISAC consistent à renforcer le réseau international de sociétés de droits d'auteur, d'en être le porte-parole dans tous les débats internationaux et de réaffirmer le droit inaliénable des auteurs de vivre de leur travail créatif.

Comptant 229 sociétés d'auteurs provenant de 121 pays parmi ses membres, la CISAC représente indirectement près de 3 millions de créateurs et éditeurs du monde artistique de tous les genres : musique, théâtre, littérature, audiovisuel, photographie et arts visuels. En 2009, les droits d'auteurs perçus par les sociétés membres de la CISAC dans leurs territoires nationaux ont atteint 7,152 milliards d'Euros.

Fondée en 1926, la CISAC est une organisation non gouvernementale à but non-lucratif dont le siège international se situe en France. Elle compte des antennes régionales au Chili, en Hongrie, à Singapour et en Afrique du Sud.

Pour de plus amples informations : www.cisac.org

Contact : Marianne Rollet - marianne.rollet@cisac.org - +33 (0)1 55 62 08 57



L'**International Federation of Reproduction Rights Organisations (IFRRO)** est un organisme indépendant à but non lucratif qui représente les intérêts d'organismes de gestion collective dans le domaine des œuvres visuelles et textuelles. Ces organismes sont connus sous l'appellation RRO (pour *Reproduction Rights Organisations*, Organismes de gestion de droits de reproduction).

Active sur tous les continents, l'IFRRO compte plus de 70 RRO ainsi que 55 associations nationales et internationales d'auteurs, d'éditeurs et de créateurs visuels parmi ses membres et membres associés. Le réseau mondial des membres de l'IFRRO contribue à faciliter l'accès aux œuvres littéraires, visuelles et musicales publiées, sous droits d'auteurs, le plus largement possible et en toute légalité. Les RRO gèrent les droits de la reproduction et autres droits attenants, comprenant certaines formes d'utilisation numérique, œuvres visuelles et textuelles sous droit d'auteur pour le compte, à la fois des éditeurs et des auteurs, dont des artistes visuels. Ces droits sont généralement appelés droits de reproduction.

Les RRO jouent aussi un rôle essentiel dans le développement de la diversité culturelle en aidant à fixer les cadres légaux et administratifs propices à la croissance de l'industrie de l'édition au niveau local. L'IFRRO travaille en outre avec des organisations partenaires, comme l'OMPI et l'UNESCO, sur la problématique des droits d'auteur, notamment dans des actions de sensibilisation,, de développement de compétences et de formation.

Pour de plus amples informations : www.ifrro.org

Contact : James Boyd - JamesBoyd@ifrro.org - +32 2 551 08 97



L'**IPDA, International Performers' Database Association**, est l'organisation qui permet l'identification internationale des artistes interprètes. Les artistes interprètes de nombreux pays jouissent du droit à la propriété intellectuelle pour leurs créations au même titre que les auteurs pour leurs œuvres. C'est pourquoi la diffusion ou la

communication au public de quelque manière que ce soit d'un enregistrement contenant de l'interprétation artistique implique le droit à la rémunération des interprètes y ayant participé. Ces droits de rémunération sont gérés collectivement par les organismes de gestion de droits des artistes interprètes. Ces derniers ont pour tâche d'identifier les artistes dont les interprétations enregistrées ont été utilisées afin de percevoir et de distribuer la rémunération qui leur est due dans leurs pays ainsi qu'à l'étranger.

Pendant de nombreuses années, ces sociétés ne disposaient pas de numéro d'identification international individuel pour les artistes interprètes leur permettant de gérer efficacement les données relatives à l'interprétation. C'est pourquoi, en 1997, dix-huit organismes de gestion de droits des artistes interprètes créèrent l'International Performers' Database Association (IPDA) afin de mettre en place une base de données internationale des artistes interprètes (IPD) et de résoudre ainsi le problème de l'identification des interprètes dans les enregistrements. L'IPD assigne un numéro d'identification unique (IPN) à chaque artiste interprète. 38 organismes de gestion des droits des artistes interprètes adhèrent aujourd'hui à l'IPDA, avec environ 500 000 interprètes enregistrés dans l'IPD.

Pour de plus amples informations : www.ipddb.org



Fondée en 1967, l'**OCLC** est un organisme de recherche à but non lucratif qui offre des services informatiques aux bibliothèques afin qu'elles puissent accroître l'accès public à l'information mondiale tout en réduisant leurs coûts. Plus de 72 000 bibliothèques dans 171 pays et territoires à travers le monde utilisent les services d'OCLC pour localiser, acquérir, cataloguer, prêter et préserver le matériel de bibliothèque. Chercheurs, étudiants, professeurs, professionnels et autres utilisent les services OCLC pour obtenir des informations bibliographiques, des résumés et des textes intégraux, où et quand ils en ont besoin. OCLC et ses bibliothèques membres produisent et maintiennent conjointement WorldCat, le catalogue collectif en ligne d'OCLC.

Consulter WorldCat.org sur le Web.

Contact Presse - Ralph Munzenmayer Ralph.Munzenmayer@oclc.org - T +31 71 524 6500



ProQuest raccorde les personnes à des informations fiables et de qualité. Acteur clé dans la recherche d'information l'organisme s'est forgé une réputation riche de 70 ans comme portail de la connaissance mondiale – des mémoires de recherche aux informations d'actualité, en passant par les archives gouvernementales et culturelles, sous toutes les formes. Son rôle est essentiel pour les bibliothèques et autres

organismes dont les missions dépendent du traitement et de la diffusion d'informations fiables et complètes.

ProQuest met à disposition son grand réservoir d'informations dans des environnements de recherche qui favorisent la productivité, permettant aux utilisateurs de découvrir, créer et partager la connaissance.

Organisation dynamique et en pleine croissance, ProQuest comprend les filiales Bowker®, Dialog®, ebrary® et Serials Solutions®, des outils de référence en recherche d'information tels que RefWorks®, Pivot™, ainsi que le service Summon®. La société a son siège à Ann Arbor, Michigan, et des succursales dans le monde entier.

Pour de plus amples informations : www.proquest.com

Contact : Beth Dempsey - beth@bethdempsey.com - +44 (0) 248-349-7810